RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00496
Numéro SIREN : 491 656 013
Nom ou dénomination : ABC MEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003572

Date : 03/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/003572**
n° de gestion : **2019B00496**
n° SIREN : **491 656 013 RCS Grasse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grasse certifie avoir procédé le 03/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABC MEDIA - Sarl
1785 Route De Biot 06560 VALBONNE France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

AB|G-0603/T-DEPOT-ACTE/I-305494

EURL ABC MEDIA

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	25 000	25 000		
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes	46 600	6 600	40 000	40 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 762	1 314	7 448	1 385
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	28 895	8 356	20 539	13 591
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	150		150	139
Total	**109 407**	**41 270**	**68 137**	**55 115**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	76 568	11 460	65 108	64 814
Fournisseurs débiteurs	3 000		3 000	
Personnel	689		689	1 046
Etat, impôts sur les bénéfices	13 061		13 061	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	48 264		48 264	44 204
Autres créances	7 561		7 561	3 152
Divers				
Avances & acptes versés/commandes	1 650		1 650	
Valeurs mobilières de placement	100 033		100 033	180 301
Disponibilités	188 565		188 565	155 976
Total	**439 393**	**11 460**	**427 933**	**449 492**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	320		320	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	**320**		**320**	
TOTAL ACTIF	**549 120**	**52 730**	**496 390**	**504 607**

ABC media
ABC MEDIA
10, Avenue Pasteur
06600 ANTIBES
Tél. 04 93 34 09 74
S.A.R.L. au capital de 10.00 €
R.C.S. Grasse 491 656 013 00043 - T.V.A. FR 19 491656013

Certifié conforme

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	41 434	40 659
Résultat de l'exercice	54 466	92 775
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	**106 899**	**144 434**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	20 000	20 000
Provisions pour charges		
Total	**20 000**	**20 000**
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	13 484	13 418
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 717	223 088
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	17 075	13 069
. Organismes sociaux	5 722	6 236
. Etat, impôts sur les bénéfices		22 626
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 100	22 402
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	979	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 412	39 336
Total	**369 490**	**340 174**
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	496 390	504 607

EURL ABC MEDIA

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/2019 au 31/12/2019	% CA	du 01/01/2018 au 31/12/2018	% CA	Var. en val. annuelle en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	1 255 167	100,00	1 202 745	100,00	52 421	4,36
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	3 960	0,32	13 745	1,14	-9 786	-71,19
Total	**1 259 126**	**100,32**	**1 216 491**	**101,14**	**42 636**	**3,50**
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises	446 927	35,61	414 348	34,45	32 579	7,86
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	613 506	48,88	552 736	45,96	60 770	10,99
Total	**1 060 433**	**84,49**	**967 085**	**80,41**	**93 349**	**9,65**
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	1 573	0,13	3 750	0,31	-2 177	-58,05
Salaires et traitements	88 041	7,01	76 326	6,35	11 715	15,35
Charges sociales	15 405	1,23	9 816	0,82	5 590	56,95
Dotations amortissements, dep. et prov.	18 071	1,44	27 306	2,27	-9 235	-33,82
Autres charges	9 640	0,77	9 199	0,76	441	4,79
Total	**132 730**	**10,57**	**126 396**	**10,51**	**6 334**	**5,01**
Résultat d'exploitation	**65 963**	**5,26**	**123 010**	**10,23**	**-57 047**	**-46,38**
Produits financiers	377	0,03	713	0,06	-336	-47,12
Charges financières	5	0,00			5	######
Résultat financier	**372**	**0,03**	**713**	**0,06**	-341	-47,82
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	**66 335**	**5,28**	**123 723**	**10,29**	**-57 388**	**-46,38**
Produits exceptionnels	2 979	0,24	3 963	0,33	-984	-24,84
Charges exceptionnelles	549	0,04	7 554	0,63	-7 005	-92,73
Résultat exceptionnel	**2 430**	0,19	**-3 591**	-0,30	6 020	167,66
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	14 299	1,14	27 357	2,27	-13 058	-47,73
Résultat de l'exercice	**54 466**	**4,34**	**92 775**	**7,71**	**-38 309**	**-41,29**

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluat pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ	25 000	D8		D9		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			KD	46 600	KE		KF		
C	Terrains			KG		KH		KI		
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ		KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KM		KN		KO		
R		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2	KP	23 007	KQ		KR	8 762	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant M3	KS		KT		KU		
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*		KV		KW		KX		
R		- Matériel de transport*		KY	10 392	KZ		LA		
E		- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	26 114	LC		LD	12 246	
L		- Emballages récupérables et divers*		LE		LF		LG		
L	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
E	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
S	TOTAL III			LN	59 513	LO		LP	21 007	
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
I	Autres participations			8U		8V		8W		
N	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	139	1U		1V	60	
	TOTAL IV			LQ	139	LR		LS	60	
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)			0G	131 252	0H		0J	21 067	

CADRE B — IMMOBILISATIONS				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équi: valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0	25 000	D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW	46 600	1X	
C	Terrains				LX		LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC	
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG	23 007	MH	8 762	MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK		ML	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN		MO	
		- Matériel de transport			MP		MQ	10 392	MR	
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS	19 856	MT	18 503	MU	
L		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
E	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
S	TOTAL III				NG	42 863	NH	37 657	NI	
F	Participations évaluées (mise en équi.)				0U		M7		0W	
I	Autres participations				0X		0Y		0Z	
N	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D	
	Prêts et autres immob. financières				2E	49	2F	150	2G	
	TOTAL IV				NJ	49	NK	150	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K	42 912	0L	109 407	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2020

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA

Néant X *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA

Néant [] *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE***

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I	CY	25 000	EL		EM		EN	25 000	
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE	6 600	PF		PG		PH	6 600	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des construstions	PV	21 621	PW	1 314	PX	21 622	PY	1 314	
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ		QA		QB		QC		
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
immob. - Matériel de transport	QH	277	QI	2 078	QJ		QK	2 356	
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 638	QM	3 218	QN	19 856	QO	6 001	
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	44 537	QV	6 611	QW	41 478	QX	9 670	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0N	76 137	0P	6 611	0Q	41 478	0R	41 270	

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N Inst. gales., agnc.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O Mat. de transp.	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R Mat bur & inf mob	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P Emb. récup., div.	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL						NM						NO	
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA

Néant [] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC		
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF		
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6		
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM		
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
R	Provisions pour litiges	4A	20 000	4B		4C		4D	20 000	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K		
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER		
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	20 000	TV		TW		TX	20 000	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H		
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05		
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X		
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09		
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
I	Sur comptes clients	6T	3 900	6U	11 460	6V	3 900	6W	11 460	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	3 900	TY	11 460	TZ	3 900	UA	11 460	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	23 900	UB	11 460	UC	3 900	UD	31 460	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	11 460	UF	3 900			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	150	UV	150	UW		
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	76 568		76 568			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	689		689			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	13 061		13 061			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	48 264		48 264			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	10 561		10 561			
Charges constatées d'avance		VS	320		320			
TOTAUX		VT	149 614	VU	149 614	VV		
RENV (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	267 717	267 717		
Personnel et comptes rattachés		8C	17 075	17 075		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 722	5 722		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25 100	25 100		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	979	979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupes et associés (2)		VI	13 484	13 484		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	39 412	39 412		
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	369 490	VZ 369 490		
RENV (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032**

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant []*

Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. REINTEGRATIONS							**BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**	WA	54 466
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	14 299
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)							I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		intérêts exédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		) WQ	
Dont :		Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		)	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	68 765
II. DEDUCTIONS							**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**	WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et imposés différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) * - imposées aux taux de 0% - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur déficits antérieurs						WV WH WP WW XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des act* et parts d'intérêts	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)						) XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprise nouvelle 44 septies	K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE	L8		Sociétés d'investissement s immo.	K3		Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (44	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI			XG	
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)					
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)					
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)								
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II	XH	
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation		bénéfice (I moins II)		XI	68 765				
des déficits reportables :		déficit (II moins I)						XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL					
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)								XL	
RESULTAT FISCAL	**BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)**			XN	68 765			XO	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise :	EURL ABC MEDIA		Néant	X	*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précèdent (1)	K4	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4- K5)	K6	
Déficit de l'excercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges*					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y		
Provisions pour dépréciation*					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L		
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 — **TOTAUX**	YN		YO		

TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) **à reporter au tab. 2058-A** — **ligne WI** — **ligne WU**

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	40 659
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	92 775
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	133 434
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	92 000
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	41 434
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	133 434

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaratio
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7 [])	YQ		
		- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
		- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance	YT	767	8 473
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 [])	XQ	21 672	9 600
		- Personnel extérieur de l'entreprise	YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	431 658	416 488
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles ES [])	ST	159 409	118 175
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	613 506	552 736
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle,CFE, CVAE	YW	613	866
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS [])	9Z	960	2 884
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	1 573	3 750
T.V.A.		- Montant de la TVA collectée	YY	251 033	240 549
		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	186 195	179 045
Divers		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2019)*	OB	86 613	
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	0S		
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%	%
		NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP		
		Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)	ZR		
		Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	RH		

Régime de groupe								
	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe JA []	PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL		
		PV à 19 %	JM		Imputation	JC		
	Groupe : résultat d'ens. JD []	PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO		
		PV à 19%	JP		Imputation	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale	JH		N°SIRET de la société mère		JJ		

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant *

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1	LAPEYRE PARQUET BUREAU	02/01/2008	574		574		
2	CASTORAMA PORTE COULISSANTE	23/05/2008	527		527		
3	CASTO FACT MAI	01/05/2011	1 292		1 292		
4	PROAGA TX BUREAU	20/06/2011	3 806		3 806		
5	AMBIANTICA CUISINE BUREAU	28/06/2011	3 261		3 261		
6	JARDIN LES TERRES BLANCHES	04/07/2012	6 000		6 000		
7	FAUX PLAFOND ATOUT HABITAT	04/06/2012	2 200		2 200		
8	PROGA PEINTURE	28/06/2013	3 925		3 925		
9	AMENAGEMENT BUREAUX ANTIBES	15/11/2018	1 422		37		1 385
10	NORAUTO TOMTOM RIDER EU+SUPP.	01/09/2006	526		526		
11	KIT DME SAMSUNG D900 BOUYGUES	13/11/2006	179		179		
12	AUCHAN ORDI PORTABLE	09/01/2008	501		501		

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées — Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12,8 %	Long terme (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (11)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9		-1 385	-1 385				
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)		-1 385				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)		**A**	**B (Ventilation par taux)**			**C**

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2020

(Suite) tableau supplémentaire

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations *

Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
CREAMANTA ORDI ACER VERITON M460	22/01/2008	559		559		
DARTY MEUBLE	30/06/2009	983		983		
APPLE STORE	06/11/2010	617		617		
MDA ELECTRO MENAGER	17/06/2011	577		577		
AZUR DOMOTIC VOLETS ROULANTS	30/07/2011	1 404		1 404		
UBALDI UNITE EDMOND	15/11/2011	545		545		
APPLE STORE IMAC ORDI	07/05/2013	1 128		1 128		
EASY LOUNGE HIFI	04/09/2013	1 427		1 427		
DELL IMMO ORDI	16/09/2013	748		748		
AMAZONE BARRE DE SON	06/01/2016	654		654		
BUROSTOCK ARMOIRE RID	18/01/2008	448		448		
ATOUTS HABITATS	27/07/2009	7 770		7 770		
CASTORAMA	30/05/2012	1 791		1 791		

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations *

Nat. et date d'acquisition des éléments cédés* Report de la colonne (1)	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)
			Court terme (9)	Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0%	
Report tableau précédent							
CREAMANTA ORDI ACER VERITON M4							
DARTY MEUBLE							
APPLE STORE							
MDA ELECTRO MENAGER							
AZUR DOMOTIC VOLETS ROULANTS							
UBALDI UNITE EDMOND							
APPLE STORE IMAC ORDI							
EASY LOUNGE HIFI							
DELL IMMO ORDI							
AMAZONE BARRE DE SON							
BUROSTOCK ARMOIRE RID							
ATOUTS HABITATS							
CASTORAMA							
Total							
TOTAL A REPORTER							

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA	Néant	X	*

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39)				
	Total 1				

	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	Total 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).

☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 - SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA	Néant	X	*

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 Ia sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine		Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)	à 15 % ou 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA	Néant	X	*

(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
Prélèv. opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clotûre de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	6,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 255 167
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	1 255 167
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	457 929
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	580 367
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	22 138
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	1 060 433
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	194 733
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	194 733

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

IMPOT SUR LES SOCIETES — N° 2065 — 2020

Exercice ouvert le : 01/01/2019	Régime "simplifié d'imposition"		Si option pour le régime optionnel de		
et clos le : 31/12/2019	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		ou "réel normal"	X	taxation au tonnage

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
EURL ABC MEDIA 1785 RTE DE BIOT 06560 VALBONNE	
N° Siret 49165601300043	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : GESTION DE SUPPORTS DE PUBLICITE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	**DEFICIT (Report de la ligne**
Bénéfice imposable au taux de 28 %	30 645	XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 %		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .

Ent. nouv. art. 44 sexies	Jeunes entre. innovantes	Zone franche urbaine - Terri. entr.	PME innovantes
Ent. nouv. art. 44 septies	Pôle de compétitivité	Zone franche d'activité	Autres dispositifs
Sociétés d'invest. immo. cotées	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	BUD,art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. — Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez :

Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : I — FIDUCIAL EXPERTISE
Téléphone : 04.93.74.46.95 — 2235 CHE DE SAINT CLAUDE
06600 ANTIBES

- du conseil * :
Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

n° agrément

Visa : CGA/AGA — Viseur conventionné

A VALBONNE **le** 11/05/2020

Nom du déclarant : Edmond MICHEL

Qualité du déclarant :

Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC

IMPOTS SUR LES SOCIETES — N° 2065 bis 2020

Annexe à la déclaration N° 2065

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA

et date de clôture de l'exercice: 31/12/2019

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)	
		- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficaires(s) (2)		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts apparte-nant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées				
		année du ver-sement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
				Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)

J DIVERS

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2019 Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Certifié conforme

ABC MEDIA
10, Avenue Pasteur
06600 ANTIBES
Tél. 04 93 34 09 74
S.A.R.L. au capital de 10.00 €
R.C.S. Grasses 491 656 013 00043 - T.V.A. FR 19 491656013

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation en charges	Option pour la comptabilisation à l'actif	Non concerné
Frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☐
des titres de participation		☐	☐	☐
des autres titres immobilisés et des titres de placement		☐	☐	☐
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service		☐	☐	☐
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		☐	☐	☐
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice		☐	☐	☐

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	71 600			71 600
Terrains				
Constructions	23 007	8 762	23 007	8 762
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	36 506	12 246	19 856	28 895
Immobilisations financières	139	60	49	150
Total	**131 252**	**21 067**	**42 912**	**109 407**

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 600			31 600
Terrains				
Constructions	21 621	1 314	21 622	1 314
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	22 915	5 297	19 856	8 356
Total	**76 137**	**6 611**	**41 478**	**41 270**

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital...		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées structure		Immobilisations décomposées composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total				

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce Non recensé

Clients	
Autres créances	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	150	150	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	149 464	149 464	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances	3 900	11 460	3 900	11 460
Autres postes d'actif				
Total	**3 900**	**11 460**	**3 900**	**11 460**

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) : Non recensé

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice		
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		

Provisions :	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour risques & charge	20 000			20 000
Total	**20 000**			**20 000**

Etat des dettes :	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	267 717	267 717		
Dettes fiscales et sociales	48 877	48 877		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	52 896	52 896		
Produits constatés d'avance				
Total	**369 490**	**369 490**		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières	
Fournisseurs	
Autres dettes	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	126 181
Dettes fiscales et sociales	5 851
Autres dettes	77

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des suretés réelles Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagement donnés Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

Autres informations significatives Non recensé

ABC MEDIA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 1785 route de Biot
06560 VALBONNE
491 656 013 RCS GRASSE
(la « Société »)

ASSEMBLE GENERALE DU 15 JUIN 2020

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis

CHAPITRE I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société augmente son chiffre d'affaires en le portant à 1 259 126€ HT soit une augmentation de 3.5%.

L'activité de la Société a été la suivante :

- ✓ La convention entre ABC MEDIA et ABC GROUPE pour OLA PROMO s'est poursuivie en 2019 et sera reconduit en 2020
 - o La Société exploite la marque, sachant qu'ABC GROUPE en est le propriétaire. La vente des espaces annonceurs est entièrement encaissée par ABC MEDIA ; ABC MEDIA verse un montant de 6.000 € mensuel à ABC GROUPE. En plus de ces mensualités, ABC MEDIA participe à la maintenance « technique » liée à OLA PROMO.
 - o ABC MEDIA continue a exploiter le département de l'Indre et Loire avec un commercial salarié. Tous les autres secteurs de la région centre ont été abandonnés.

- ✓ Nous avons embauché 2 nouvelles commerciales salariées. La première aura pour objectif de développer le VAR OUEST (TOULON et ces environs) alors que la seconde se concentrera sur la ville de Nice et Menton. Ces 2 embauches ont été faites lors du dernier trimestre 2019 et nous devrions voir une évolution de notre CA début 2020.

- ✓ Cette année encore, un gros travail sur les débiteurs a été effectué avec une diminution importante des factures à risque ou impayées.

ET

✓ L'entreprise a déménagé au 10 avenue Pasteur à Antibes pour partager un plus grand bureau avec la société ABC CONSULT. Ce nouveau bureau était nécessaire pour intégrer physiquement 2 nouvelles commerciales.

CHAPITRE II – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

✓ Depuis la clôture de l'exercice, nous avons subi la crise de COVID19 qui risque d'impacter significativement l'activité et la situation financière de la Société. Nous avons dû mettre au chômage partiel l'ensemble des équipes du 15 mars au 15 mai 2020.

CHAPITRE III – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

✓ La crise du Covid19 nous a fait perdre 2 mois de développement de chiffre d'affaires du 15 mars au 15 mai 2020. En effet, 90% de nos annonceurs ont dû fermer leur commerce. Il est difficile de prévoir l'évolution des mois à venir ne sachant pas si nous serons confrontés à un nouveau confinement. Dans tous les cas, ces 2 mois au chômage partiel vont avoir des conséquences importantes sur notre Chiffre d'affaires 2020 sachant que nous avons changé de bureau avec un aggravement du coût du loyer et embauche 2 nouvelles personnes.

✓ ABC MEDIA a continué l'exploitation OLA PROMO, propriété d'ABC GROUPE.

CHAPITRE IV - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

- Le total des produits s'est élevé à 1 255 167 € contre 1 202 745 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation négative de 4.36% ;
- Les achats de marchandises se sont élevés à 446 927 € contre 414 348€ l'exercice précédent soit une augmentation de 7.86% ;
- Les charges de l'exercice se sont élevées à 1 193 163 € contre 1 093 481 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 65 963 € contre 123 010 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation négative de 46.38%. Cette chute conséquente est due aux investissements suivants : augmentation du loyer et travaux du nouveau bureau (+ 15 000€), recrutement et coût des 2 nouvelles salariées et surtout au 32 000€ supplémentaires d'achat de rouleaux de caisse nécessaire au développement de notre activité.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 88 041 € contre 76 326 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation 15.35% ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 15 405 € contre 9 816 € au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 549 € contre 7 554 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le bénéfice de la Société s'élève donc à 54 466 € contre 92 775 € l'exercice précédent, soit une très nette diminution de 41.29%.

EN

CHAPITRE V - AFFECTATION DU RESULTAT

Section 1 – Origine

- Report à nouveau antérieur : 41 434€
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 54 466 €

Section 2 – Affectation

- Bénéfice distribuable : 50 000 €
- Report à nouveau : 4 466 €

Section 3 – Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 100 € par part sociale.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31 juillet 2020.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Section 4 – Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos au 31 décembre 2016 : 74 000 €
Exercice clos au 31 décembre 2017 : 77 000 €
Exercice clos au 31 décembre 2018 : 92 000 €

CHAPITRE VI – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Antibes
Le 15 juin 2020

La Gérance

ABC MEDIA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 1785 Route de Biot
06 560 VALBONNE
491 656 013 RCS GRASSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2020

Le 15 juin 2020 à 14h00, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents

-	Monsieur Edmond MICHEL	220 parts sociales
-	La Société ABC GROUPE *Représentée par son Président M. Edmond MICHEL*	250 parts sociales
-	Monsieur Alexandre MIGNARI	25 parts sociales
-	La Société OIC INTERNATIONAL *Représentée par Mme Sandra PORTELLA*	5 parts sociales

M. Edmond MICHEL préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

EM AM

- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport spécial du gérant approuve lesdits rapports ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître bénéfice de 54 466€.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 466 € de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Report à nouveau antérieur : 41 434€
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 54 466 €

Section 2 – Affectation

- Bénéfice distribuable : 50 000 €
- Report à nouveau : 4 466 €

Section 3 – Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 100 € par part sociale.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31 juillet 2020.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Section 4 – Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos au 31 décembre 2016 :	74 000 €
Exercice clos au 31 décembre 2017 :	77 000 €
Exercice clos au 31 décembre 2018 :	92 000 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents

M. Edmond MICHEL

ABC GROUPE
Représentée par M. Edmond MICHEL

M. Alexandre MIGNARI

OIC INTERNATIONAL
Représentée par Mme PORTELLA

M. Edmond MICHEL
Gérant